

n°3

Buëch Dévoluy *Ensemble!*

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BUËCH DÉVOLUY

ASPREMONT

ASPRES-SUR-BUËCH

CHABESTAN

CHÂTEAUNEUF D'OZE

FURMEYER

LA BEAUME

LA HAUTE BEAUME

LA FAURIE

LA ROCHE-DES-ARNAUDS

LE DÉVOLUY

LE SAIX

MANTEYER

MONTBRAND

MONTMAUR

OZE

RABOU

SAINT-AUBAN-D'OZE

SAINT-JULIEN-EN-BEAUCHÊNE

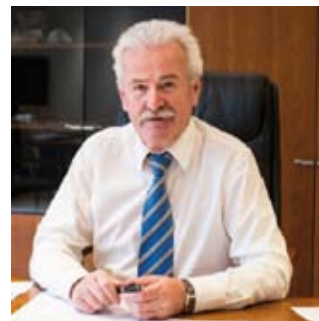
SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

VEYNES

Saint-Julien-en-Beauchêne. Crédits : OT Sources du Buëch



Édito du Président



« Réduisons et trions nos déchets ! » Chacun de nous a déjà pu entendre cette injonction, reprise assidûment par les médias nationaux. Pour la Communauté de communes, qui assume cette compétence de collecte des ordures ménagères et de leur traitement en déchèterie, l'impact financier est important ; il est supérieur à 150 € par an et par habitant. Aussi vous retrouverez dans ces pages les orientations délibérées en Conseil pour à la fois garantir des recettes adaptées à l'ampleur de la tâche et pour promouvoir l'extension des consignes de tri. À compter du 1^{er} janvier 2019, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) remplacera la redevance actuelle pour tous les foyers de la Communauté de communes. Son taux sera déterminé au moment du vote du budget (1^{er} trimestre 2019) ; le Conseil communautaire sera particulièrement attentif à ce qu'il prenne en considération sans esprit d'inflation les taux précédemment appliqués sur notre territoire. Dans ce même esprit, nous avons souhaité appliquer un plafonnement à cette taxe, afin de ne pas pénaliser les propriétaires modestes occupant des logements de grande surface. Vous lirez également dans ce numéro un écho du passage de Madame la Préfète des Hautes-Alpes dans notre territoire ; sa journée de présence parmi nous lui a permis de constater les contrastes paysagers, entre Buëch et Dévoluy, mais aussi une alliance singulière entre la tradition, incarnée par exemple par l'orientation agricole ou les services de proximité à la population et la haute technologie, développée dans des entreprises installées localement. La fin d'année, c'est enfin pour chacun le retour à une atmosphère marquée par la neige. À cet égard, vous constaterez nos efforts et orientations concernant la station de Ceüze, fermée cette saison par nécessité, mais aussi l'annonce de l'ouverture des pistes le 22 décembre dans le Dévoluy.

Jean-Marie BERNARD

Président de la Communauté de communes Buëch-Dévoluy

Sommaire

Éditorial	P2
Le personnel	P2
Économie	P3
Tourisme	P4
Culture	P6
Consignes de tri	P8
Environnement	P10
Services aux habitants	P12
Informations pratiques	P16

Présentation des agents

La CCBD souhaite la bienvenue aux nouveaux agents :

Nathalie BERANGER, *Directrice de la crèche de La Roche-des-Arnauds*

Johanna CARDOSO, *Adjointe à la Directrice et référente des bébés du multi-accueil du Dévoluy*

Patricia CARDOSO, *Responsable Pôle Cohésion Sociale*

Linda GIMENEZ, *Assistante d'accueil à la crèche d'Aspres-sur-Buëch*

Manon GOURAUD, *Adjointe à la Directrice à la crèche de La-Roche-des-Arnauds*

Nicolas GRONDIN-JODOR, *Service Environnement et Déchets*

Marion PALPANT, *Assistante d'accueil à la crèche d'Aspres-sur-Buëch*

SERRES Stéphanie, *Assistante d'accueil à la crèche de La-Roche-des-Arnauds*

Infos

Communauté de communes Buëch-Dévoluy (CCBD)

3 bis rue du Jeu de Paume 05400 Veynes

04 92 58 02 42 - www.ccbuechdevoluy.fr - accueil@ccbd.fr



Visite de l'entreprise NetCeler en présence de la Préfète des Hautes-Alpes et des élus de la CCBD

netceler

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Visite de l'entreprise NetCeler

À l'occasion de la visite de la Préfète des Hautes-Alpes, Cécile Bigot-Dekeyzer, le 24 septembre 2018, les élus de la CCBD, dont le Président Jean-Marie Bernard et Marc Ventre Vice-Président en charge du développement économique, ont souhaité mettre en évidence les forces vives et les pépites économiques du territoire.

L'entreprise NetCeler a été créée en 1997 à Veynes. Elle conçoit et déploie des solutions innovantes de monitoring pour les réseaux électriques, l'industrie pharmaceutique et les parkings. Avec 40 employés, dont une vingtaine sur

le site Veynois, l'entreprise a intégré récemment le groupe Dydesys pour renforcer et développer ses produits. C'est une belle réussite qui met en évidence que le développement d'industries à haute valeur ajoutée est possible sur notre territoire. Le partenariat avec la CCBD est ancien puisque les locaux que loue la société ont été construits par la collectivité. Il est en plus prévu le raccordement du bâtiment au réseau de chaleur bois énergie qui alimente déjà le quartier de l'EHPAD.

Café création et un expert à votre écoute

En partenariat avec la CCBD, la Plateforme Initiative sud Hautes-Alpes organisait pour la toute première fois sur le territoire Buëch-Dévoluy un événement à destination des porteurs de projets économiques et des entreprises en présence de René Moreau (maire de Veynes et Vice-Président de la CCBD), de Cédric Reynaud (Service financement des entreprises à la Maison de la Région à Gap) et de Christophe Munoz (expert-comptable à Veynes). Il s'agissait d'une matinée «café création» de 9h00 à 12h00 et d'une session «Un expert à votre écoute» de 12h00 à 14h00 en présence d'un expert-comptable. Ce sont 8 personnes qui ont été accueillies pour une prise de contact et d'informations concrètes sur la création d'entreprises et une approche au cas par cas sur chacune des questions posées. C'est donc un succès remarquable pour cette journée.

Un autre événement s'est déroulé le 20 novembre 2018 à Veynes autour de deux thèmes importants : tout

d'abord les relations bancaires des entreprises et ensuite comment «pitcher» son entreprise. Ces événements sont gratuits et ouverts à tous les entrepreneurs du territoire. Il suffit de contacter la plateforme Initiative sud Hautes-Alpes ou le service développement économique de la CCBD.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Norbert GEFFROY, Animateur économique CCBD n.geffroy@ccbd.fr - 04.92.58.30.81



Café création



Crédit photo : J. Mazet

P4

TOURISME

Actualités autour de la station de Ceüze

Nous sommes nombreux à être attachés à la station de Ceüze, idéalement située sur notre périmètre intercommunal, à 20 minutes de Veynes et 20 minutes de Gap, première station des Hautes-Alpes en venant de Marseille.

Ce domaine skiable à taille humaine avec ses 35 kilomètres répartis sur 18 pistes est toutefois victime de longue date de son ensoleillement et de l'absence d'infrastructures à la hauteur des besoins pour compenser le déficit d'enneigement et garantir une pratique du ski chaque hiver.

La Communauté de communes, qui assume seule cet équipement depuis 2015, ne peut désormais plus poursuivre son exploitation sous les mêmes modalités. En effet, le reversement par la collectivité de fonds depuis son budget général vers le budget annexe « massif de Ceüze » est interdit, ce dernier devant en toute logique être un budget autonome équilibrant ses dépenses et recettes.

Aussi et afin de ne pas fermer durablement cette station sans avoir exploré toutes les possibilités, les élus de la CCBD ont-ils engagé une réflexion pouvant fédérer tous les acteurs, publics et privés, intéressés à la poursuite de l'exploitation du domaine.

La Communauté de communes, comme la commune de Manteyer, ont déjà confirmé leur engagement solidaire dans ce projet. Reste à convaincre d'autres partenaires publics et privés pour arriver à la hauteur des ambitions. Ces pages rendront compte des initiatives engagées et de leur issue.

En l'état et conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du 3 septembre 2018, la station de Ceüze sera fermée pour la saison 2018/2019.

la Cinémathèque d'Image de Montagne et son travail de valorisation des Espaces Valléens

La Communauté de communes Buëch-Dévoluy, tout comme un grand nombre de territoires du Massif des Alpes Françaises, est inscrite dans le dispositif Espace Valléen : un dispositif en partenariat entre l'Europe, la Région et l'Etat pour le développement touristique des territoires de montagne.

Dans le cadre d'un projet inter-Espaces Valléens intitulé « Valorisation du patrimoine audiovisuel alpin », la Cinémathèque de Montagne a réalisé 70 parcours thématiques qui mettent en valeur les films tournés dans les Alpes Françaises.

Chaque parcours est composé de 6 textes originaux accompagnés chacun d'un extrait de film, d'une interview et d'une archive INA. Ces parcours vous permettent de redécouvrir les Alpes à travers des personnalités, des lieux, des sommets, des

métiers mais aussi à travers le patrimoine, le sport, la faune, la flore...

N'hésitez pas à aller vous promener sur le portail Internet de la Cinémathèque et à découvrir quelques pépites audiovisuelles du Département des Hautes-Alpes et plus particulièrement du Buëch-Dévoluy !

Vous pourrez, par exemple, découvrir des images du film «Le Dévoluy, montagne de lumières» dans lequel René Desmason nous raconte sa passion pour le Dévoluy et les itinéraires qu'il y a ouvert, notamment le pic de Bure. Vous pourrez y trouver un extrait du film « Mémoire Cheminote » diffusé également à l'écomusée du cheminot veynois. Ce documentaire retrace l'histoire des lignes des Alpes et de l'Étoile de Veynes qui ont permis d'ouvrir un accès rapide aux villes de Marseille, Grenoble, Briançon et Valence.

Réforme de La Taxe de séjour intercommunale

Pour accueillir leurs visiteurs, les territoires touristiques doivent disposer d'équipements, d'hébergements, de services plus importants que ceux qui seraient nécessaires pour répondre aux besoins de leur population permanente. La taxe de séjour a été instituée pour contribuer au financement et à l'entretien de cette offre, c'est la clientèle touristique qui la paie.

Sur notre territoire, cette taxe de séjour est intercommunale, hormis sur le Dévoluy qui a souhaité conserver une taxe communale au titre de son label Station Classée.

La taxe de séjour est collectée par les hébergeurs auprès de leur clientèle, puis reversée à la Communauté de communes. Le produit de la taxe de séjour est principalement consacré au financement de l'Office de Tourisme des Sources du Buëch.

La nouvelle réforme, applicable à partir du 1^{er} janvier 2019 :
Deux principaux changements font leur apparition et seront applicables pour la collecte 2019 et doivent donc être pris en compte dès janvier prochain :

- l'application d'une tarification au pourcentage pour les hébergements non classés (sauf campings), qui n'apparaissent plus dans le barème de tarification initial,
- l'obligation pour toutes les plateformes en ligne (comme AirBnb, Booking...), de percevoir la taxe à partir du 1^{er} janvier 2019.

La nouvelle grille des tarifs devra donc être mise en oeuvre par l'ensemble des hébergeurs (hors hébergeurs situés sur la commune du Dévoluy) :

CATÉGORIES		TARIF
1	Palaces	3,00€
2	Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,00€
3	Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,60€
4	Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,10€
5	Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,70€
6	Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,60€
7	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,50€
8	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisances	0,20€
Hébergements en attente de classement ou sans classements à l'exception des catégories mentionnées dans le tableau ci-dessus		4%

L'apparition d'une catégorie spécifique aux hébergements non classés et d'un pourcentage modifie le calcul de la taxe de séjour : l'Office de Tourisme des Sources du Buëch et les services de la CCBBD restent disponibles pour accompagner les professionnels dans leurs démarches.

N'hésitez pas à les contacter !

**Office de Tourisme Intercommunal
Sources du Buëch**

04 92 57 27 43
contact@sources-du-buech.com

**Service Tourisme
de la CCBBD**

04 92 58 30 82
j.mazet@ccbd.fr



RDV sur www.cimalpes.fr et bientôt disponible en ligne sur le site www.ecomuseecheminot.com/ et sur le portail de la CCBBD www.ccbuechdevoluy.fr/la-cc2b.html

Vous êtes hébergeur sur la commune du Dévoluy ?

La commune du Dévoluy, de part son label de Station Classée, a gardé une Taxe de Séjour Communale, dont les montants diffèrent de la Taxe de Séjour Intercommunale de la CCBBD.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires à son application sur la plateforme dédiée :

<https://devoluy.taxesejour.fr/>



Le Veyn'art en gare d'Aspres-sur-Buëch



Le jardin de l'écomusée en hiver

CULTURE

L'inventaire des collections des musées de la CCBD

Connaître les objets dont il a la charge fait partie des missions d'un conservateur du patrimoine. Dans cette logique, le service culturel s'est vu confier la mission de l'inventaire des objets de la collection de la CCBD répartis dans le Musée du Costume & des métiers d'Antan et dans l'Ecomusée du cheminot veynois.

L'inventaire est une opération qui consiste à lister tous les objets d'une collection et à en dresser un état le plus précis possible. Chaque objet est immatriculé, mesuré, photographié, décrit, évalué. Son histoire et ses usages sont détaillés... Cette action, qui demande beaucoup de temps et d'énergie, vise de nombreux objectifs : transmettre ces objets aux générations futures, contrôler leur présence et leur état de conservation, approfondir les connaissances et donc valoriser ce patrimoine, développer



des projets à destination de tous les publics (expositions, animations ...).

Devant l'ampleur de la tâche, le service procède par étape et fait passer des éléments en priorité selon l'actualité et les projets à court terme : les objets du jardin de l'écomusée (dans la perspective de son réaménagement courant 2019), les affiches ferroviaires (dans le cadre d'une exposition temporaire en 2019), les lampes et les téléphones (en relation avec le partenariat avec canopé05). Les Amis du Musée du Costume et des Métiers d'Antan se sont portés volontaires pour participer à l'inventaire de ces collections.

Maquette jouet représentant une gare ferroviaire. Fabriquée par Bing, entreprise allemande du 1^{er} quart du XX^e siècle. Ecomusée du Cheminot Veynois, N° : CCBD 2018.013.001

Vous avez été nombreux à assister aux concerts proposés par l'Espace Culturel de Chaillol (ECC) en 2018.

Le Veyn'art revient en 2019 !

Après les péripéties du mois de juillet et un repos bien mérité, la caravelle rouge et crème prépare son retour. Retrouvez-la sur les rails de l'Etoile de Veynes :

- | | |
|--|---|
| ■ Vendredi 12 juillet
Sisteron, Veynes,
Aspres-sur-Buëch | ■ Samedi 20 juillet
Veynes, Embrun,
Clelles/Mens |
| ■ Samedi 13 juillet
Veynes, Embrun, Clelles/Mens | ■ Lundi 22 juillet
Veynes, Gap, Die, Briançon |
| ■ Jeudi 18 juillet
Veynes, Gap, Die, Briançon | ■ Mardi 23 juillet
Veynes, Crest |
| ■ Vendredi 19 juillet
Veynes, Embrun,
Saint Georges de Commiers | |

Dates susceptibles de modifications

Informations sur

<http://veynart.fr/> ou au 06 65 77 41 89

Que ce soit à travers les Week End Musicaux proposés tout au long de l'année ou avec les concerts durant le festival en juillet et en août, le succès a été au rendez-vous. En 2018, l'ECC s'est également rendu dans les établissements scolaires du territoire en proposant une médiation autour d'un spectacle musical «Le petit garçon qui avait envie d'espace». En 2019, la CCBD renouvelle son partenariat avec l'ECC afin de vous proposer une nouvelle saison d'une grande qualité artistique. Au programme, du folklore argentin, de la musique classique, de la musique italienne et d'autres encore.

Une programmation à suivre sur le site de la CCBD.

Une belle collection d'affiches

L'opération d'inventaire concerne la quarantaine d'affiches ferroviaires conservées à l'écomusée et acquises par de nombreuses donations. Y sont incluses des reproductions d'affiches de la revue *La vie du rail*. Décrire et étudier ces objets ont permis de prendre conscience de l'intérêt patrimonial de ce fonds.

Si nous pouvons regretter l'absence d'affiches célèbres – celle réalisée par le peintre morave Mucha pour la compagnie PLM* ou des oeuvres de l'affichiste Raymond Savignac par exemple – ce que nous avons dans nos collections suffit à raconter une histoire. Celle-ci commence à l'époque où les compagnies ferroviaires étaient privées, concurrentes et rivalisaient en terme d'image. Inciter au voyage, vanter les loisirs, les paysages et les destinations touristiques entraient dans leur stratégie

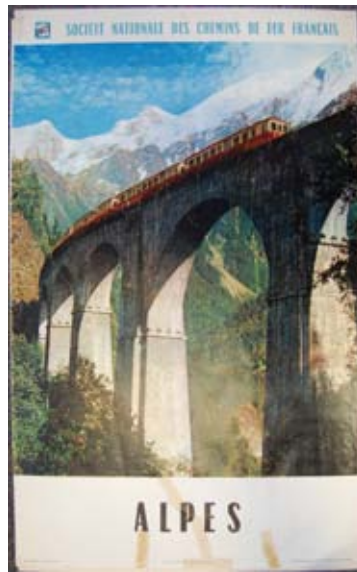
commerciale. Elles firent appel pour cela à des artistes. En 1938, la SNCF est créée et les campagnes publicitaires se poursuivent après la Libération. La SNCF fait autant appel à des peintres, à des affichistes qu'à des photographes.

En bref, cette précieuse collection intéresse autant l'histoire culturelle (voyages, promotions des paysages ou des régions, produits de la SNCF, éloge de la modernité) que celle de l'art (avec des créateurs comme Albert Brenet, René Genis ou Bernard Villemot). Ayant fait l'objet d'une exposition de préfiguration à la mairie de Veynes en 2017, elle pourra à partir de l'année prochaine circuler sur l'ensemble du territoire du Buëch-Dévoluy.

*PLM Paris Lyon Méditerranée



Vitesse Exactitude Confort. Affiche de 1960 d'après une aquarelle d'Albert Brenet (1903-2005). Celui-ci, peintre titulaire de la Marine, a beaucoup travaillé pour la SNCF. Ecomusée du Cheminot Veynois, N° : CCBD 2016.203.026. 93x61cm



Affiche de promotion pour la SNCF et les régions de France. Auteur de la photographie : Molina. Date : 1960. Imprimeur : les Fils de Victor Michel, Paris. Ecomusée du Cheminot Veynois, N° : CCBD 2016.203.003. 93x61cm



Visitez la Côte d'Azur. Affiche de Bernard Villemot (années 1960). Ecomusée du Cheminot Veynois, N° : CCBD 2016.203.019. 99x61cm

20 ans ça se fête !

Afin de célébrer les 20 ans de l'Écomusée du cheminot veynois, le service culturel de la CCBD vous propose un avant-goût du programme de la saison 2019.

FÉVRIER-MARS

- **Vacances d'hiver-Les ateliers du mercredi à l'écomusée (16 février-11 mars)**

AVRIL

- **Cérémonie d'ouverture de la saison 2019***
Lancement des festivités des 20 ans de l'écomusée du cheminot veynois
- **Chasse aux oeufs***
- **Vacances de Printemps (6 avril-6 mai)**
Les ateliers du mercredi à l'écomusée

MAI

- **Nuit des Musées (Samedi 18 mai)**

JUIN

- **Les jeudis de l'écomusée**
Cycle de conférences

■ Journées Nationales de l'Archéologie

(Du Vendredi 21 au Dimanche 23 juin)

■ Journées du Patrimoine de Pays & des Moulins

(Samedi 22 et Dimanche 23 juin)

JUILLET

- **Circulation du Veyn'art***

SEPTEMBRE

- **Journées Européennes du Patrimoine**
(Samedi 14 & Dimanche 15 Septembre)

OCTOBRE

- **Journées Nationales de l'Architecture**
(Du 18 au 20 octobre¹)
- **Organisation d'un Cluedo à l'écomusée**

* Dates à confirmer.

Il est temps pour les associations de faire leur demande de subvention pour l'année 2019 auprès de la Communauté de communes. Les demandes doivent être transmises à l'adresse suivante :

**Monsieur le Président de la Communauté de communes Buëch-Dévoluy
16 place de la République - 05400 VEYNES**

Vous triez déjà dans les emballages ménagers



**BOUTEILLES ET FLACONS
PLASTIQUES**



CARTONNETTES



**BRIQUES
ALIMENTAIRES**



**EMBALLAGES
METALLIQUES**

**EN VRAC
BIEN VIDÉS
COMPACTÉS**



ENVIRONNEMENT

Instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

L'adoption de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères au 1er janvier 2016 n'a pas pu apporter la recette attendue, fragilisant la trésorerie du budget de la CCBD.

Le conseil communautaire du Buëch-Dévoluy a voté le 24 septembre 2018, l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

La TEOM est calculée sur la même base que la taxe foncière, elle est mensualisable et progressive en fonction du logement. Elle est récupérable au travers des charges locatives pour les propriétaires.

Les enjeux de l'instauration de cette taxe sont :

- Une meilleure autonomie du budget des ordures ménagères,

- Une harmonisation des tarifs et pratiques sur le territoire intercommunal,
- La modernisation du service pour répondre aux enjeux nationaux en matière de tri sélectif,
- L'optimisation des dépenses, la recherche de recettes nouvelles.

Notre objectif prioritaire est la communication aux usagers et aux professionnels sur l'importance du tri des déchets, la recherche de nouvelles filières de valorisation pour une diminution des ordures ménagères et par adéquation une baisse de cette taxe.

La Taxe Gemapi

Le conseil communautaire Buëch-Dévoluy a voté le 24 septembre 2018, la création d'une taxe destinée à financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). La taxe est instaurée à compter du 1^{er} janvier 2019 et le produit attendu s'élève à 82 000 €.

Cette taxe est répartie de manière additionnelle sur la taxe d'habitation (TH), la taxe sur le foncier bâti (TFB), la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Ces recettes doivent permettre de financer la gestion des milieux aquatiques et l'entretien des systèmes d'endiguement suite au transfert de compétences opéré le 1^{er} janvier 2018 au profit des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La possibilité d'instaurer une telle taxe est prévue par l'article 1530 bis du Code général des impôts qui fixe toutefois un plafond de 40 € par habitant. Sur le territoire de la Communauté de communes Buëch-Dévoluy l'impact de la

taxe est de 5.41 € en moyenne par habitant. Toutefois, ce montant pourra varier de manière conséquente et dépasser 40 € par habitant, tout dépend de la sensibilité du foyer au regard des 4 taxes (TH, TFB, TFNB et CFE).



Vue du Buëch à Aspres



MSAP

P11

Extension du service MSAP sur le territoire intercommunal

Une Maison de services au public est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc...

Vous trouverez deux Msap sur le territoire : à Veynes et dans Le Dévoluy. Elles proposent l'offre de services suivante :

- **Accueil, information et orientation** : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations (allocations, aides, emploi, formation...)
- **Aide à l'utilisation des services en ligne** : télé déclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, candidature en ligne, certificat d'immatriculation/ permis de conduire...
- **Accompagnement emploi-formation** : aide à la recherche d'emploi (offres, CV, lettre de motivation, entretien) et de formations...
- **Aide aux démarches administratives** : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers ...
- **Mise en relation avec les partenaires** : prise de rendez-vous, permanences partenaires dans les locaux de la Msap, visio-RDV...
- **Mise à disposition d'ordinateurs en accès libre** avec connexion Internet
- **Médiation numérique** : accompagnement à l'utilisation d'ordinateurs, tablettes, smartphones, internet, bureautique et logiciels... de manière ponctuelle ou lors d'ateliers.



À la Msap de Veynes, **Sandra Long**, animatrice de l'espace emploi formation, et **Marianna Briançon**, médiatrice numérique, accompagnent les usagers :

- **le lundi** de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- **le mardi** de 9h à 12h30

- **le mercredi** de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- **le jeudi** de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- **le vendredi** de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Au Dévoluy, **Cloé Marin**, animatrice, vous reçoit à la Msap (dans les locaux de la mairie) :

- **le lundi** de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- **le mardi** de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- **le mercredi** de 9h à 12h
- **le jeudi** de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- **le vendredi** de 9h à 12h

Jérôme Gontard, animateur multimédia, vous accueille à la médiathèque du Dévoluy :

- **le mardi** de 15h à 18h
- **le mercredi** de 14h à 18h
- **le samedi** de 8h à 12h



Nouveau en 2018 !

À partir de novembre, les agents de la Msap de Veynes se déplacent sur rendez-vous à la Roche des Arnauds le jeudi matin et à Aspres-sur-Buëch le lundi après-midi.

Prise de rendez-vous au 04.92.45.42.14

Les Msap étoffent leur présence sur Internet. En complément de leur page Facebook respective, un site web commun aux deux Msap va voir le jour en cette fin d'année. Il sera un outil précieux d'information à destination des usagers, permettant notamment la diffusion d'actualités et de renseignements inhérents à l'activité des deux Maisons de services au public.

CONTACT :

Msap de Veynes
Mail : msap.veynes@ccbd.fr
Tel : 04.92.45.42.14

Msap du Dévoluy
Mail : c.marin@ccbd.fr
Tel : 04.92.58.89.38



Crèche de Veynes



SERVICES AUX HABITANTS

Accueil du jeune enfant : une nouvelle structure d'accueil sur le territoire

La politique Petite Enfance est une compétence communautaire depuis le 1 janvier 2014.

Actuellement trois structures fonctionnent à l'année et accueillent les enfants de 2,5 mois à 6 ans : un multi-accueil 13 places (15 places l'été) sur le Dévoluy ; une crèche 24 places sur Veynes ; une micro-crèche 10 places sur Aspres. Egalement 2 garderies saisonnières ouvertes en périodes d'été et d'hiver de 13 et 32 places dans les stations de la Joue du Loup et Superdévoluy.

Voici bientôt la nouvelle venue : un multi-accueil de 13 places sur la Roche-des-Arnauds.



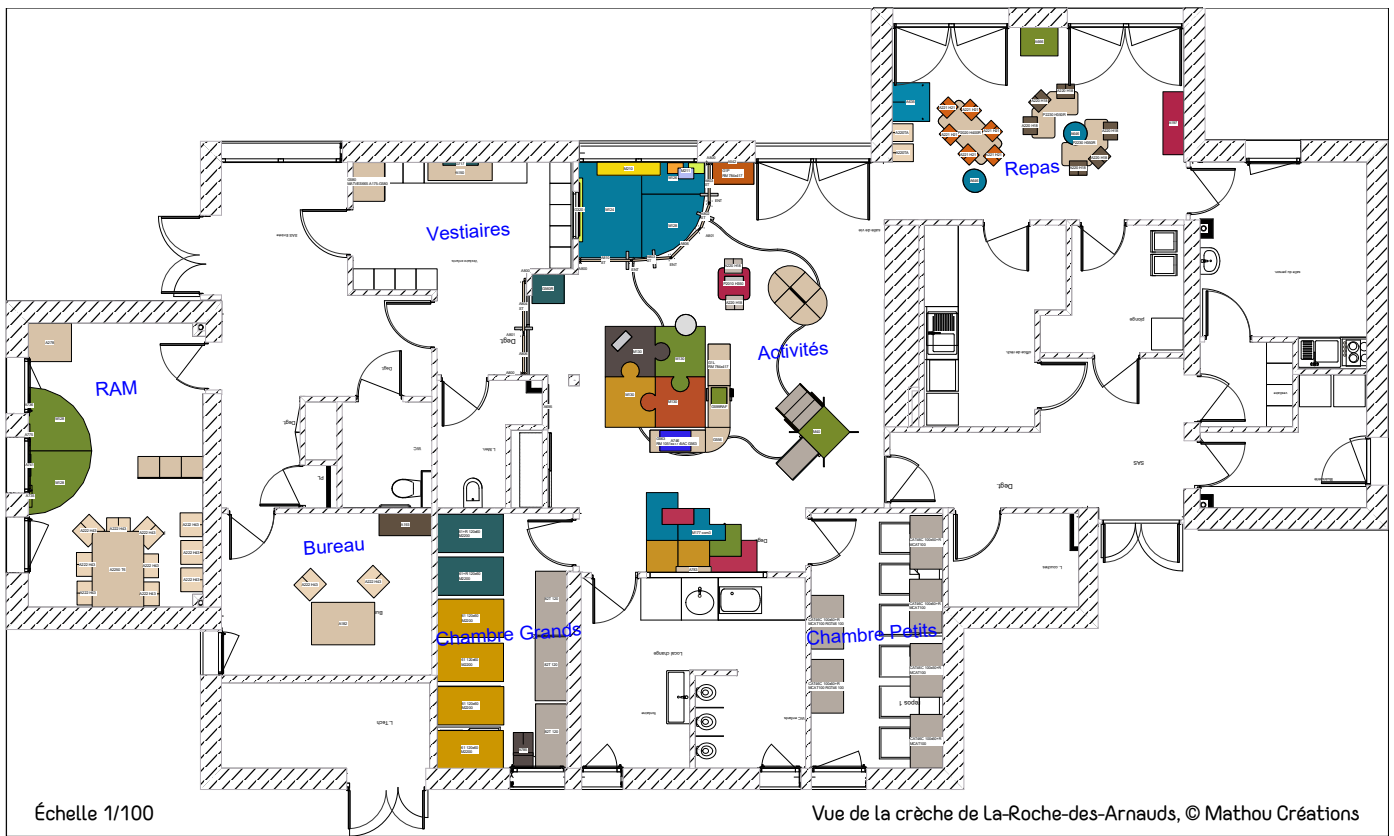
Micro-crèche d'Aspres



Site du multi-accueil de La-Roche-des-Arnauds

Une construction qui a débuté en septembre 2017 et dont le coût s'élève à 897 500 € TTC. Cette structure est l'aboutissement d'un projet porté par les élus et les services de la Communauté de communes Buëch-Dévoluy en partenariat avec les services de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) et les services de la CAF 05 (Caisse d'Allocations Familiales).

Une volonté de répondre aux besoins des familles dans sa globalité qui va s'appuyer sur un travail en coordination avec les autres établissements d'accueil du jeune enfant, une collaboration avec les écoles, une concertation avec



le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) et le RAM (Relais Assistants(es) Maternels(les)) pour qui une salle est prévue dans la structure.

L'ouverture est prévue pour janvier 2019 avec une équipe composée de 4 personnes : 1 directrice, 1 adjointe à la directrice et 2 assistantes d'accueil petite enfance.

31 enfants sont déjà pré-inscrits, ce qui correspond à la capacité d'accueil prévue puisqu'il faut considérer, pour la pérennité et le bon fonctionnement de la structure, 1 place pour 3 enfants.

Pour tous renseignements ou inscriptions vous pouvez contacter la Communauté de communes Buëch-Dévoluy par mail : accueil@ccbd.fr ou par téléphone au 04 92 58 02 42.



Garderies et Multi-accueil

Micro-crèche Ô comme 3 pommes

Aspres-sur-Buëch

ocomme3pommes@ccbd.fr

04 92 21 26 94 / 06 74 36 58 74

Du lundi au vendredi de 7h à 18h30

Fermée du 24 au 28/12/2018.

Les Loupiots

La Joue du Loup

lesloupiots@ccbd.fr

04 92 58 95 10

De 7h à 19h30 du lundi au vendredi.

Ouvert 7j/7j en saison hivernale.

Garderies saisonnières

Les P'tits Loups

La Joue du Loup

lesptitsloups@ccbd.fr

Les P'tits Lutins

Superdévoluy

lesptitslutins@ccbd.fr

SERVICES AUX HABITANTS

Aide aux transports scolaires

La loi NOTRe a abouti au transfert de la compétence « transport scolaire » aux Régions en lieu et place des Départements. La Région SUD - Provence Alpes Côte d'Azur a donc voté une nouvelle grille tarifaire unique sur l'ensemble de son territoire pour ce nouveau service.

Pour le département des Hautes-Alpes, cette grille tarifaire s'est traduite par une augmentation importante de la participation pour la plupart des familles.

La Communauté de communes Buëch-Dévoluy a décidé lors de son dernier Conseil communautaire d'accompagner les usagers de son territoire pour soulager cette dépense.

Cette aide financière sera gérée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale - CIAS Buëch-Dévoluy.

Pour bénéficier de cette prise en charge, vous devez remplir la demande d'aide disponible sur le site de la CCBD ou dans votre mairie et la renvoyer avec les pièces justificatives demandées à l'adresse ci-dessous :

CCBD /CIAS Buëch Dévoluy
3 bis rue du jeu de Paume - BP 15 - 05400 VEYNES

Pour tous renseignements,
merci de contacter Madame EYRAUD au 04 92 58 66 36
ou par mail à l'adresse social.cias@ccbd.fr
ou au bureau de la CCBD
au 16 place de la République 05400 Veynes

Ils s'engagent au-delà de la Communauté de communes

À l'occasion des cérémonies de commémoration du 11 novembre, quelques agents se retrouvaient sur les rangs, de façon inattendue pour ceux qui ne les connaissent que dans leur mission intercommunale. En effet, les effectifs de la CCBD comptent plusieurs employés impliqués au sein des pompiers volontaires, des forces armées ou de Gendarmerie ; près de 10% des effectifs de la Communauté de communes sont concernés par ce volontariat, qui témoigne à la fois d'un véritable engagement personnel et d'un attachement profond au service public, dans une dimension élargie.





L'aérodrome du Chevalet accueille le collège François Mitterrand

Mercredi 17 octobre les 24 élèves de la section BIA (Brevet d'Initiation à l'Aéronautique) du collège de Veynes pilotée par Monsieur Laperche, professeur au collège, se sont retrouvés sur l'aérodrome du Chevalet.

Avec la visite des hangars et des aéronefs, l'initiation à l'aéromodélisme et le gonflage de parapente la journée fut bien remplie.

Une découverte de l'aérodrome du Chevalet et de ses multiples activités qui n'aurait pu se faire sans l'accueil

et la participation des représentants de l'association d'aéromodélisme l'HAMAC, de l'association de vol libre « Entre Ciel et Buëch » et de l'association aéronautique d'Aspres-sur-Buëch.

Une initiative à renouveler pour le plaisir de tous et qui fait découvrir aux collégiens les atouts de cet aérodrome bien souvent méconnu.





Infos pratiques

LES 3 DÉCHÈTERIES

A ASPRES-SUR-BUËCH

Du 1^{er} Novembre au 28 février

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI
10h00/12h00 et 13h30/16h30
SAMEDI
9h00/12h00 et 13h30/16h30

Du 1^{er} Mars au 31 octobre

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI
VENDREDI SAMEDI
9h00/12h00 et 13h30/17h00

Renseignements au 04 92 58 02 42

DANS LE DÉVOLUY (AGNÈRES)

A partir du 20 décembre

LUNDI MARDI JEUDI
VENDREDI SAMEDI
14h00/16h00

A partir du 15 avril

LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI
14h00/17h00
SAMEDI 9h30/12h00 et 14h00/16h00

Renseignements au 04 92 58 94 67

A VEYNES

Du 1^{er} Novembre au 28 Février

LUNDI 13h30/17h00
MARDI MERCREDI JEUDI
VENDREDI SAMEDI
8h00/12h00 et 13h30/17h00

Du 1^{er} Mars au 31 octobre

LUNDI 13h30/17h30
MARDI MERCREDI JEUDI
VENDREDI SAMEDI
8h00/12h00 et 13h30/17h30

Renseignements au 04 92 57 21 33

